

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

COMMERCE

**DÉVELOPPEMENT DES "E-PANIER" SUR LE
TERRITOIRE SAINT-GENOIS**

Délibération : **09.2013.068**

Transmis en préfecture le :

27 septembre 2013

Séance du : **26 septembre 2013**

Compte-rendu affiché le **30 septembre 2013**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 septembre 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVault, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Maryse JOBERT-FIORE à Guillaume COUALLIER, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Odette BONTOUX

La dynamisation d'une offre commerciale en cœur de ville s'appuie sur plusieurs leviers que la Commune articule afin de créer l'impulsion nécessaire.

Cela concerne les aménagements des espaces publics pour favoriser les parcours piétons mais aussi l'aménagement des places de stationnements et les zones de livraison pour faciliter l'accès et l'exploitation des commerces. Cela porte également sur l'identification des liaisons commerciales à créer comme la rue de la Liberté pour renforcer l'attractivité commerciale. La Ville utilise aussi ses facultés de préemption afin de recommercialiser et/ou commercialiser certains espaces.

Toutefois, si le commerce de proximité gagne aujourd'hui du terrain grâce à sa capacité à tisser une relation personnalisée entre commerçants et clients, il doit s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation, au développement des « drives » de la grande distribution et considérer Internet comme un « booster » d'activité.

Aussi l'idée des « paniers malins » ou e-paniers, étudiée dans le cadre de l'Agenda 21 (action34) constitue-t-elle un concept innovant répondant à l'évolution des modes de consommation tout en favorisant le commerce de proximité.

Toutefois il est difficile pour un commerçant de mettre en œuvre isolément cette offre de service nouvelle. Aussi la création d'une plateforme commune à plusieurs commerces d'un même bassin de vie afin de porter le projet des e-paniers semble opportune. Concrètement, cela permet aux commerçants adhérant à la démarche de proposer sur un site marchand géré par la SCIC les produits de son commerce. Pour les clients, cela leur octroie la possibilité d'acheter en ligne les produits des commerces du centre ville au même prix qu'en magasin et de se faire livrer à domicile ou en point de vente relais.

Plusieurs commerçants saint-genois ont été rencontrés et sont intéressés pour intégrer ce concept.

C'est pourquoi il est proposé d'une part de souscrire au sociétariat de la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui sera créée afin de porter le projet des e-paniers sur les territoires de Saint-Genis-Laval, Oullins suite à l'expérimentation de ce dispositif depuis un an sur Oullins, et d'autre part de financer le projet en lui-même à hauteur de 3 250 € pour le dernier trimestre 2013.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **SOUSCRIRE** au sociétariat de la future SCIC;
- **VERSER** l'adhésion qui s'élève à 500 € à la SCIC qui sera créée pour porter cette action des e-paniers ;
- **VERSER** à la même SCIC une subvention de 3 250€ au titre du dernier trimestre de 2013 pour le projet des e-paniers sur le territoire saint-genois.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odette BONTOUX ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

